

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Monsieur Michel Aubin, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Luc Bertrand, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin maire.

Était aussi présente Madame Chantal Piette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absente : Madame Johanne Lessard.

#2017-06-096" ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Michel Aubin d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

Mot de bienvenue.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 MAI 2017

Lecture et approbation des comptes à payer.

Période de questions.

Résolution pour le programme (PAERRL)

Rencontre avec M. Frédéric Cyr

 Résolution - adoption du schéma couverture de risque 2018-2022

Débroussaillage des fossés

Résolution travaux centre /intérieur/ extérieur

Dossier Fabrique

Dossier embauche du directeur général

Décision de M. Gamelin (poste de maire)

Dossier composteur domestique

Rapport de la directrice générale.

Correspondance.

Demandes

 Demande renouvellement d'adhésion 2017-2018 – CREL

 Demande d'adhésion 2016-2017 – Agence régionale de mise en valeurs des forêts privées

 Campagne Centraide Lanaudière 2018

 Demande de commandite – Bike Night – 9 septembre 2017.

 Demande de soutien financier - TROCL

Divers

 Bibliothèque (nomination)

 Dossier inspecteur en urbanisme /dossier en cours / règlementation

 Voirie (marquage routier, scellement fissure asphalte)

 Abattage d'arbre

 CSCB

 Eau secours

 Infotech

 Offre / Peinture statue

 Programme TECQ /trottoir

Levée de l'assemblée.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

#2017-06-097" APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

COMPTES À PAYER.

201700090	2017-05-16	Amis de L'Environnement	50,00 \$
201700091	2017-05-26	Ministère du Revenu du Québec	38,20 \$
201700092	2017-05-26	Médias Transcontinental	7,64 \$
201700093	2017-05-23	Hydro-Québec	250,95 \$
201700094	2017-06-05	Hydro-Québec	429,72 \$
201700095	2017-05-31	Chantal Piette	1 038,11 \$
201700096	2017-06-14	Sylvain Geoffroy,	804,83 \$
201700097	2017-06-29	Ministre des Finances	10 363,00 \$
201700098	2017-06-12	Mun. de St-Gabriel-de-Brandon	125,00 \$
201700099	2017-06-12	Spécialités Commerciales	68,88 \$
201700100	2017-06-12	Imprimerie R. Pinard inc.	135,50 \$
201700101	2017-06-20	Hydro-Québec	259,33 \$
201700102	2017-06-12	Location Mille items	306,98 \$
201700103	2017-06-12	Suzie Demontigny	75,82 \$
201700104	2017-06-12	Entrepreneur Général	5 569,83 \$
201700105	2017-06-15	Chantal Piette	1 072,11 \$
201700106	2017-06-12	EBI Environnement inc.	1 184,32 \$
201700107	2017-06-12	Martine Gauthier CPA, CA.	4 828,95 \$
201700108	2017-06-12	MRC de D'Autray	1 131,13 \$
201700109	2017-06-12	Service de Chauffage Harnois	630,46 \$
201700110	2017-06-12	Maxime Legros Crête	25,78 \$
201700111	2017-06-12	ACTION RH LANAUDIÈRE	1 263,58 \$

Total des chèques émis 29 660.12\$

#2017-06-098" PAIEMENT DES COMPTES.

Le paiement de ces comptes est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DES CRÉDITS SUFFISANTS.

Je soussignée, Chantal Piette, secrétaire trésorière, certifie par la présente que la municipalité dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées ont été projetées.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

**Une citoyenne demande un compte-rendu de la vente pour non-paiement de taxe. Monsieur Denis Gamelin informe la demanderesse que le dossier est réglé.

**Une citoyenne demande un compte-rendu concernant la maison incendiée (940 rue Principale).

Monsieur Denis Gamelin informe la demanderesse que l'inspecteur en urbanisme et environnement s'occupe du dossier.

**Une citoyenne s'informe sur la distribution des composteurs domestiques.

#2017-06-099" PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 5 219.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

RENCONTRE AVEC M. FRÉDÉRIC CYR.

M. Cyr nous fait part des changements dans le schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022. De plus M. Cyr discute avec les membres du conseil du projet de plan de sécurité civile.

#2017-06-100" ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2017-2022.

Considérant que le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022;

Considérant que le schéma de couverture de risque 2017-2022 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;

En conséquence, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Luc Bertrand que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon prenne en considération les actions prévues à l'article 7.2 du schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de D'Autray.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

#2017-06-101'' FAUCHAGE DES BORDURES DE FOSSÉ.

Soumission déposée Pierre Roberge 700.00\$

Suite à lecture de la soumission, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu de faire appel au service de Monsieur Pierre Roberge pour le débroussaillage des fossés de la municipalité. Le coût pour les travaux est de sept cents dollars (700.00\$) plus les taxes applicables. Les travaux devront être exécutés d'ici la fin du mois de juin.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-06-102'' ENTERINER LE PAIEMENT D UNE FACTURE (Entrepreneur général Serge Gravel).

ATTENDU QUE l'infiltration d'eau dans le sous-sol a nécessité des travaux d'urgence;

ATTENDU Qu'il y avait urgence concernant les travaux de démolition afin d'éviter la prolifération de contaminants;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'entériner le paiement de la facture 254 au montant de 5 569.83 \$ taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-06-103'' TRAVAUX INSTALLATION D'UN DRAIN FRANÇAIS/APPEL D'OFFRES.

Mini Excavation Mario Lépine	Aucune soumission déposée	
Entreprises Christian Ducharme	Aucune soumission déposée	
Michel Ducharme	Aucune soumission déposée	
Excel Tout	Soumission déposée	12 500.00\$

Suite à lecture de la soumission, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de faire appel au service d'Excel Tout pour l'installation du drain français (excavation, remblai, matériel nécessaire disposition blocs de béton, réservoir et main d'œuvre). Le coût pour les travaux est de douze mille cinq cents dollars (12 500.00\$) plus les taxes applicables. Les travaux devront être exécutés d'ici le 23 juin 2017.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-06-104'' RÉSERVOIR D'HUILE À CHAUFFAGE.

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'installation du drain français nécessite l'obligation de vider le réservoir d'huile à chauffage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Michel Aubin de faire appel au service de Groupe Pétrolier Harnois pour le pompage de l'huile à chauffage.

De plus, il est résolu de mandater Madame Chantal Piette afin que cette dernière obtienne de l'information concernant la durée de vie du réservoir (assurance) et au besoin de voir à demander des soumissions pour l'acquisition d'un nouveau réservoir à l'huile.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

#2017-06-105" DOSSIER FABRIQUE / TRAVAUX / INFILTRATION D'EAU.

CONSIDÉRANT QUE selon l'acte de vente en date du 20 décembre 2013 (Minute # 30839) le principe de l'usufruit a été établi;

CONSIDÉRANT QUE selon l'acte de vente l'une des charges et conditions était de maintenir en bon état d'entretien l'immeuble sur lequel ledit droit porte;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution # 30-05-2017, la Fabrique de la paroisse de Saint-Martin-de-la-Bayonne retient la soumission pour l'exécution des travaux et ce conditionnel à ce que la municipalité accepte la dérogation à l'annexe 1 pour le nombre de célébrations eucharistiques par mois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil exigent le respect des clauses (charges et conditions) stipulées dans ledit acte de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Luc Bertrand de mandater Monsieur Denis Gamelin et Madame Chantal Piette afin que ces derniers puissent contacter les aviseurs légaux de la municipalité et de voir à entreprendre les démarches suggérées par les aviseurs légaux.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

EMBAUCHE DU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le comité de sélection constitué de Messieurs Denis Gamelin et Martin Bibeau et de Madame Audrey Sénéchal devrait rencontrer deux candidates le mardi 13 juin 2017.

DÉCISION DE MONSIEUR DENIS GAMELIN (POSTE DE MAIRE).

Monsieur Denis Gamelin annonce qu'il sollicitera un nouveau mandat.

#2017-06-106" DOSSIER COMPOSTEUR DOMESTIQUE.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal que chaque résidence unifamiliale et locative reçoive un composteur domestique. La facturation aura lieu en même temps que la taxation annuelle 2018.

De plus, il est résolu que Madame Piette s'informe auprès de la MRC de D'Autray concernant l'utilisation des composteurs domestiques dans les établissements commerciaux.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée majoritairement.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucun rapport n'a été émis par Madame Chantal Piette.

CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

DEMANDES

#2017-06-107" RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU CREL.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de renouveler notre adhésion au CREL au coût de 60.00\$

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Demande d'adhésion 2017-2018 – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées - *non-retenue*

Campagne Centraide Lanaudière 2018 – *non-retenue*

Demande de commandite – Bike Night – *non-retenue*

Demande d'aide financière – TROCL – *non-retenue*

DIVERS.

#2017-06-108" NOMINATION DU COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de nommer Monsieur Benoit Delorme à titre de coordonnateur de la bibliothèque municipale de St-Cléophas-de-Brandon et ce, à compter du 13 juin 2017.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SUIVI DE DOSSIER INSPECTEUR EN URBANISME.

Madame Chantal Piette fait un compte rendu des dossiers en cours.

#2017-06-109" DOSSIER 1120-54-2520.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire (matricule 1120-54-2520) contrevient à l'article 3.3 du règlement municipal relatif aux nuisances # 101-4-2017;

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'infraction a été envoyé au propriétaire lui demandant de retirer l'ensemble des éléments qui constitue une nuisance d'ici le 20 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Michel Aubin d'autoriser Monsieur Marc-Antoine Langlois, inspecteur en urbanisme et environnement de la municipalité, de vérifier si les travaux ont été effectués. De plus, il est résolu qu'après vérification, si les travaux n'ont pas été exécutés d'autoriser Monsieur Marc-Antoine Langlois, inspecteur en urbanisme et environnement de la municipalité à entamer les mesures judiciaires (huissier / cour municipale) nécessaires à l'endroit du propriétaire.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#2017-06-110" MODIFICATION RÈGLEMENT # 68.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Martin Bibeau d'autoriser Monsieur Marc-Antoine Langlois, inspecteur en urbanisme et environnement de la municipalité à entamer les démarches pour apporter les modifications au règlement de zonage #68. La modification qui sera apportée concernera la superficie des bâtiments accessoires.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON



LE 12 JUIN 2017

#2017-06-111" **SCELLEMENT DES FISSURES D'ASPHALTE.**

Suite à la lecture de l'offre de service, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Michel Aubin que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon accepte l'offre de service de la compagnie SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC. au prix de 2.59 \$ le mètre linéaire pour sceller plus ou moins 1000 mètres pour un total de 2 590.00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ABATTAGE D'ARBRE

**Madame Chantal Piette informe les membres du conseil que des travaux d'abattage d'arbres seront effectués au 820 rue Principale.

**Madame Chantal Piette informe Monsieur Luc Bertrand que pour une deuxième fois une plainte a été logée à son égard concernant des branches à couper. Monsieur Luc Bertrand informe les membres du conseil qu'il contactera le plaignant et qu'il verra avec lui quel serait le meilleur temps pour effectuer les travaux.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CSCB-Monsieur Denis Gamelin fait un compte-rendu des derniers développements concernant l'équipe de hockey Junior AAA.

GESTION RESPONSABLE DE L'EAU / EAU SECOURS – *non retenue.*

INFOTECH – Voir pour l'achat du logiciel chez Paro info

OFFRE / PEINTURE STATUE- référer la personne à la Fabrique de Saint-Martin de La Bayonne.

TROTTOIR – Madame Chantal Piette fait un compte rendu du dossier (règlement d'emprunt).

#2017-06-112" **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 23h20.**

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé Denis Gamelin
Denis Gamelin, Maire

Signé Chantal Piette
Chantal Piette, directrice générale et
secrétaire-trésorière.